

Du

mil neuf cent-six, à *vingt heures* du matinACTE DE MARIAGE de *Ridoglia Honore*

Agé de *vingt sept* ans, né à *Volce*
 département de *Mos. Savoyenne* le *sept* du mois
 de *juin* mil huit cent *soixante dix sept* profession
 de *peignon* domicilié à *La Gacade* département
 de *la Sar.* fils *majeur* de *feu Maurice Ridoglia* département

d' *Italie* en son vivant profession de *journalier*
 domicilié à *La Gacade* département de *la Sar*
 et de *Arletine Demurice* née à *Volce*
 département d' *Italie*, son épouse, domiciliée à *La Gacade (Sar)*
les deux ont été présents et consentants, d'un part,

Et de *Scasso Angelelme Marie Marguerite*

Agé de *deux* ans, né à *Volce*
 département de *la Sar* le *vingt quatre* du mois
 de *juin* mil huit cent *soixante sept* profession
 de *peignon* domicilié à *La Gacade* département
 de *la Sar* fille *majeure* de *feu Baptiste Scasso* département

d' *Italie* profession de *cultivateur*
 domicilié à *La Gacade* département de *la Sar*
 et de *Marie Angelelme Marie* née à *Volce del Rois*
 département d' *Italie*, son épouse, domiciliée à *La Gacade (Sar)*
les deux ont été présents et consentants, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° *les publications de mariage*

- faites, sans opposition, les dimanches huit et quinze*
juin mil neuf cent six devant les officiers pendant le délai voulu, par la loi,
et la lecture de l'acte de naissance du futur époux,
le l'acte de décès du père du futur époux,
et la lecture de l'acte de naissance de la future épouse,
le l'acte de décès du père de la future épouse,
et la lecture de l'acte de naissance de la future épouse,



et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux.*

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il *n'y a point* fait de contrat de mariage à la date du mil neuf cent par devant M° notaire à département d'

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Scasso Angelelme Marie Marguerite* et l'autre *Ridoglia Honore*

Le tout en présence de
 domicilié à département d'
 Agé de ans, profession d'

De
 domicilié à département d'
 Agé de ans, profession d'

De
 domicilié à département d'
 Agé de ans, profession d'

Et de
 domicilié à département d'
 Agé de ans, profession d'

Après quoi

faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par